

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de novembre à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Création d'un nouveau poste de police municipale : travaux de rénovation, d'adaptation liés aux besoins spécifiques ; acquisition d'un deux-roues, achat d'armements et d'équipements de défense

Sollicitations de subventions auprès :

- du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif Val d'Oise territoires via l'aide « Sécurité, Locaux de police municipale »
- de la Région Ile-de-France dans le cadre du bouclier de sécurité via l'aide « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics »

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **10 novembre 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/181

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO
TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, *Conseillers Municipaux*

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. KNOBLOCH

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO-FERNANDES)

M. BAY

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Déposée en Sous-Préfecture le : 22/11/23

Publiée le : 22/11/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES :

Création d'un nouveau poste de police municipale : travaux de rénovation, d'adaptation liés aux besoins spécifiques ; acquisition d'un deux-roues ; achat d'armements et d'équipements de défense,

Sollicitations de subventions auprès :

- **du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif Val d'Oise territoires via l'aide « Sécurité, Locaux de Police Municipale »**
- **de la Région Ile-de-France dans le cadre du bouclier de sécurité via l'aide « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics »**

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU les délibérations relatives au règlement des aides du Département du Val d'Oise aux communes et aux groupements de communes ;

VU la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité de la Région Ile-de-France ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 9 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les nouveaux locaux de 523m² de la Police Municipale situés au 27 rue de la Halte pour sécuriser l'espace et permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions ;

CONSIDÉRANT les équipements et les armements des agents de Police Municipale assurant leur protection et leur sécurité ;

CONSIDÉRANT la préoccupation communale du stockage des armes des agents de la Police Municipale ;

CONSIDÉRANT la proposition de soutien du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires » au titre de l'adaptation des locaux de Police Municipale, à hauteur de 25% du montant total hors taxe des travaux ;

CONSIDÉRANT la proposition de soutien de la Région Ile-de-France sur l'équipement des forces de sécurité et sur la sécurisation des équipements publics, à hauteur de 30% du coût hors taxe des équipements et des véhicules,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux au sein du bâtiment situé 27 rue de la Halte pour la création d'un nouveau poste de Police Municipale ;

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Sécurité, Locaux de Police Municipale du Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités Val d'Oise territoires », dont le coût prévisionnel figure en annexe ;

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de son dispositif « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » du bouclier de sécurité dont le coût prévisionnel figure en annexe ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions ainsi que tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Création d'un nouveau poste de police municipale : travaux de rénovation et d'adaptations liés aux besoins spécifiques ; acquisition d'un deux-roues ; achat d'armements et d'équipements de défense

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
Travaux de rénovation et d'adaptation	319 335,32 €		
Travaux de câblage informatique	20 135 €		
Travaux Raccordement réseau vidéo surveillance	79 050 €	Conseil Départemental (1)	108 580,12 €
Téléphonie et Matériel Réseau	15 800,14 €		
Acquisition Moto	15 021 €		
Gilets pare-balles (10)	4 910 €	Conseil Régional (2)	145 098,94 €
Caméra piétons (20)	7 895 €		
Armes et équipements de défense : 19 Bâtons de défenses, 10 pistolets Glock, 2 Flash Ball, 9 pistolets CZ p-09 calibre 9x19, accessoires)	19 116,66 €	Participation Commune d'Ermont	229 984,07 €
Taser (1)	2 400,00 €		
TOTAL GENERAL	483 663,12 €	TOTAL GENERAL	483 663,12 €

(1) Aide Départementale dans le cadre du dispositif " Locaux de police municipale " 25% de subvention pour un plafond de dépenses éligibles à 500 000HT du montant des travaux

(2) Aide Régionale dans le cadre du dispositif "Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics" du bouclier de sécurité 30% du montant HT des dépenses.



Vu pour être annexé à
délibération n° 23/181 du 17/11/23
ERMONT, le 22/11/23
Le Maire,